

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-781 décrétant un emprunt et une dépense de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'actifs immobiliers.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à acquérir des immeubles dans le cadre du développement immobilier et des actions visant à contrer l'insalubrité. Il vise notamment l'acquisition de terrains ou de bâtiments, la réalisation de travaux de démolition, l'analyse de différents scénarios de mise en valeur et de rentabilité, ainsi que le paiement des honoraires professionnels nécessaires au déroulement complet du processus de transaction immobilière.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 mars 2026 et celle du ministre des Affaires municipales le 22 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 avril 2026

Me Chantal Doucet
Greffière